



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE**

**BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Décision n°03/2008 du 10 juillet 2008 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,
vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;
vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents
administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;
vu le code de procédure pénale, notamment son article R.57-8

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrice Bonhomme, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse tous actes, arrêtés ou décisions pris en application de l'article R57-8 du code de procédure pénale et seulement en ce qui concerne la délivrance des autorisations de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés incarcérés dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la direction interrégionale, restitution de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion, autorisation pour une mère détenue avec son enfant de le garder auprès d'elle au-delà de l'âge de dix-huit mois, nomination des membres non fonctionnaires de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder auprès d'elle son enfant au-delà de la limite réglementaire, autorisation de sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou divulgation sous quelque forme que ce soit, délivrance d'une autorisation pour un détenu, d'être hospitalisé dans un établissement de santé privé, autorisation d'hospitalisation d'un détenu dans un établissement de santé situé dans le ressort de la direction régionale, prolongation de l'isolement au-delà de six mois et jusqu'à un an.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice Bonhomme, délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Yves Goiffon, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, et à Monsieur Christian Thiriart, directeur des services pénitentiaires, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse tous actes, arrêtés ou décisions pris en application de l'article R57-8 du code de procédure pénale et seulement en ce qui concerne la délivrance des autorisations de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés incarcérés dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la direction interrégionale, restitution de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion, autorisation pour une mère détenue avec son enfant de le garder auprès d'elle au-delà de l'âge de dix-huit mois, nomination des membres non fonctionnaires de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder auprès d'elle son enfant au-delà de la limite réglementaire, autorisation de sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou divulgation sous quelque forme que ce soit, délivrance d'une autorisation pour un détenu, d'être hospitalisé dans un établissement de santé privé, autorisation d'hospitalisation d'un détenu dans un établissement de santé situé dans le ressort de la direction régionale, prolongation de l'isolement au-delà de six mois et jusqu'à un an.

Article 3

Les dispositions de la décision n°01/2008 du 8 janvier 2008 sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

Fait à Toulouse, le 10 juillet 2008

le Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

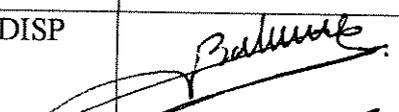
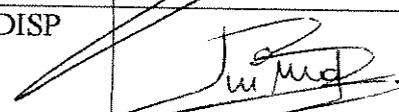
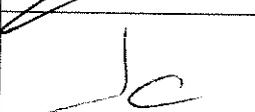
DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

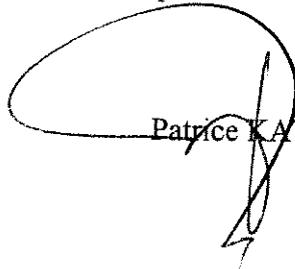
Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
Patrice Bonhomme	DISP		
Jean-Yves Goiffon	DISP		
Christian Thiriat	DISP		

Fait à Toulouse, le 10 juillet 2008

le Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse


Patrice KATZ



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°04/2008 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature

Le Directeur interrégional,

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 12 septembre 2005 portant nomination de Monsieur Patrice Katz, Directeur régional des services pénitentiaires de la circonscription territoriale de Toulouse,

Vu l'arrête du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 3 septembre 2007 portant nomination de Madame Marie-Line Hanicot, directrice hors classe des services pénitentiaires, échelon fonctionnel, en qualité de directrice adjointe au directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 16 juin 2005 portant nomination de Monsieur Francis Jackowski, directeur hors classe des services pénitentiaires, échelon fonctionnel, en qualité de secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide

Article 1 : en cas d'absence de Monsieur Patrice Katz, directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, délégation est donnée à Madame Marie-Line Hanicot, adjointe au directeur interrégional des services pénitentiaires et à Monsieur Francis Jackowski, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour signer les actes suivants :

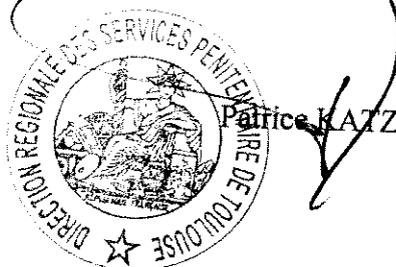
- Décision de suspension ou restitution des primes liées aux traitements
- Décision d'attribution ou fin ICP majorée
- Décision de modulation IFO, IFTS, IAT.
- Décision d'autorisation de cumul d'activité
- Recours suppression des primes liées aux traitements
- Recours ICP majorée
- Recours en notation

- Arrêté d'octroi de CLM
- Arrêté d'octroi de CLD
- Arrêté d'octroi de disponibilité d'office
- Arrêté de placement en position de temps partiel ou temps complet thérapeutique
- Décision de réintégration après ½ traitement
- Décision de recrutement ou licenciement des aumôniers
- Décision d'agrément ou de fin de vacances de vacataire sportif
- Contrat d'agrément ou de fin de fonctions des vacataires
- Contrat d'agrément ou de fin de fonctions des contractuels
- Arrêté portant admission à la retraite sur demande, limite d'âge ou invalidité
- Arrêté portant prolongation d'activité
- Arrêté d'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité
- Décision d'attribution de capital décès
- Arrêté d'attribution de rente AT
- Décision d'autorisation de cure thermale
- Décision d'accident imputable ou non imputable au service
- Décision d'habilitation UCSA
- Décision d'habilitation groupement privé
- Décision d'attribution de prime spécifique d'installation pour les agents en provenance de DOM
- Arrêté d'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel
- Arrêté de placement dans la position de disponibilité
- Arrêté de placement en position de congé parental
- Arrêté de placement dans la position de congé de paternité
- Arrêté de présence parentale
- Arrêté d'ouverture CET
- Décision de rachat de jours CET
- Décision de congés maladie ordinaire

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

Fait à Toulouse, le 25 juillet 2008

le Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE**

**BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
HANICOT Marie-Line, adjointe au directeur interrégional	DISP Toulouse		
JACKOWSKI Francis, secrétaire général à la direction interrégionale	DISP Toulouse		

Fait à Toulouse, le 25 juillet 2008

Le Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse



Patrice KATZ



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

SERVICE
DE LA COMMUNICATION

**Décision n°05 /2008 du 31 juillet 2008 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le Directeur interrégional,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 septembre 2005 portant nomination de M. Patrice KATZ Directeur régional des services pénitentiaires de la circonscription territoriale de Toulouse,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrête N°2008-SGAR/588 en date du 19 mai 2008 de Monsieur Dominique BUR, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Patrice KATZ, directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu l'arrêté du 23 octobre 2006 portant délégation de signature pour la direction régionale des services pénitentiaire de Toulouse

Décide :

Unité opérationnelle du siège de la direction interrégionale

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Marie-Line HANICOT**, directrice hors classe des services pénitentiaires, adjointe au directeur interrégional, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Line HANICOT, délégation est donnée à **Monsieur Francis JACKOWSKI**, directeur hors classe des services pénitentiaires, Secrétaire général de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».



Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis JACKOWSKI, délégation est donnée à **Monsieur Georges STRATIGEAS**, directeur des services pénitentiaires, Chef du département patrimoine et équipement, à **Madame Chantal BARY**, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, Chef du département des ressources humaines, à **Monsieur Fabrice KOZLOFF**, attaché d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, et à **Monsieur Dominique CLARY**, agent contractuel, Chef du département des systèmes d'information, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Unité opérationnelle du centre pénitentiaire de LANNEMEZAN

Article 4 : délégation est donnée à **Madame Aline GUERIN**, directrice hors classe des services pénitentiaires, directrice du centre pénitentiaire de Lannemezan, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Lannemezan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline GUERIN, délégation est donnée à **Monsieur Marcel CUQ**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Lannemezan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel CUQ, délégation est donnée à **Messieurs Alexandre BOUQUET**, directeur des services pénitentiaires, et **Daniel COMES**, attaché d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Lannemezan et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Unité opérationnelle du centre de détention de MURET

Article 7 : Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Christophe LE DANTEC**, directeur hors classe des services pénitentiaires, directeur du centre de détention de MURET, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».



Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe LE DANTEC, délégation est donnée à **Madame Véronique CAILLAVEL**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CAILLAVEL, délégation est donnée à **Messieurs Marc BELLON** et **Philippe GODEFROY**, directeurs des services pénitentiaires, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Muret et des actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Unité opérationnelle du centre pénitentiaire de PERPIGNAN

Article 10 : Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Claude SELLON**, directeur hors classe des services pénitentiaires, directeur du centre de pénitentiaire de Perpignan, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Perpignan et des actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 11: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude SELLON, délégation est donnée à **Monsieur Bernard MICOUD**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Perpignan et des actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard MICOUD, délégation est donnée à **Mesdames Anne DROUCHE** et **Cécile SABLONIERE**, directrices des services pénitentiaires, ainsi qu'à **Madame Fabienne GONTIERS**, attachée d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Perpignan et des actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Unité opérationnelle de la maison d'arrêt de SEYSSES

Article 13 : Délégation est donnée à **Monsieur Charles PETITPAS**, directeur hors classe des services pénitentiaires, directeur de la maison d'arrêt de Seysses, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Seysses et des actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

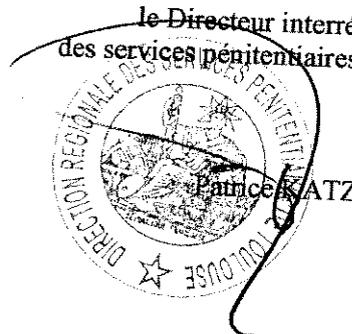


Article 14: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles PETITPAS, délégation est donnée à **Mesdames Marie-Odile LACLAU** et **Catherine MOREAU-BONNANICH**, directrices des services pénitentiaires, ainsi qu'à **Monsieur Jean-Marc MERMET**, attaché d'administration du ministère de la Justice, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes budgétaires relatifs au pilotage de l'unité opérationnelle de Seysses et des actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 15 : la décision n°02-2008 du 13 mars 2008 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Fait à Toulouse, le 31 juillet 2008

le Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse



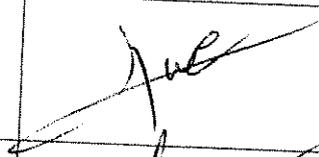
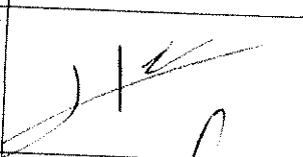
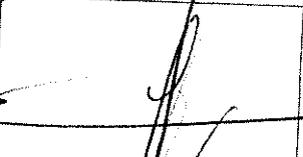
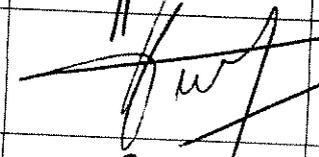
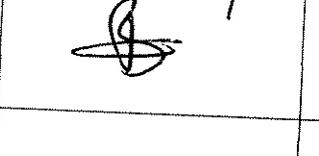
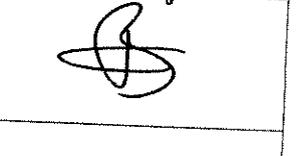
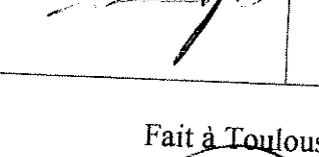
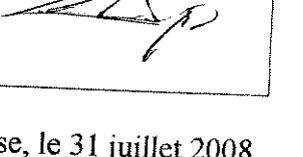
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

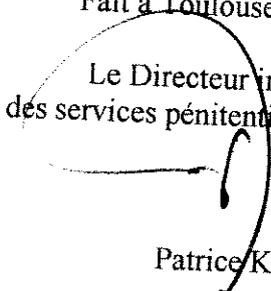
BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
Unité opérationnelle du siège de la direction interrégionale
SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
HANICOT Marie-Line, adjointe au directeur interrégional	DISP Toulouse		
JACKOWSKI Francis, secrétaire général à la direction interrégionale	DISP Toulouse		
STRATIGEAS Olivier, chef du département du patrimoine et des équipements	DISP Toulouse		
BARY Chantal, chef du département des ressources humaines	DISP Toulouse		
KOZLOFF Fabrice, chef du département du budget et des finances	DISP Toulouse		F.K.
CLARY Dominique, chef du département des systèmes d'information	DISP Toulouse		

Fait à Toulouse, le 31 juillet 2008

Le Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse


Patrice KATZ



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION RÉGIONALE DE TOULOUSE

SPECIMENS DE SIGNATURES POUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'UNITE OPERATIONNELLE de SEYSSES

Nom, Prénom, Fonction	Affectation	Signature	Paraphe
LACLAU Marie - Odile Dir. détention	N.A. SEYSSES		

Fait à Seysse, le 22/07/07

L'Attaché d'Administration
et d'Intendance

J-M MERMET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
Unité opérationnelle de ...S.E.Y.S.S.E.S

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
M ^{me} PETITPAS Paul Chef de Etablissement	MA SEYSSÈS		
M ^{me} MOREAU-BONNENICH Carrière Directrice de bureau	MA SEYSSÈS		
M ^{me} SOUCET Marie Odile Directrice de détention	MA SEYSSÈS		
M ^{me} MERMET Jean Marie Attachée d'Administration	MA SEYSSÈS		

Fait à ..., le 04.03.08

Le Chef d'établissement de S.E.Y.S.S.E.S

Mon prénom, Mon nom

Charles PETITPAS

0056



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
Unité opérationnelle de PERPIGNAN

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
Jean-Claude SELLON	Chef d'Établissement		Jc S
Bernard MICOUD	Directeur Adjoint		
Cécile SABLONIERE	Directrice CD		C.S.
Anne DROUCHE	Directrice MA		
Fabienne GONTIERS	AAMJ		FG

Fait à Perpignan, le 14 Mars 2008....

Le Chef d'établissement de Perpignan

J-C SELLON

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
Unité opérationnelle de MURET :....

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom - prénom fonction	affectation	signature	paraphe
LE DANTEC Jean Christophe. C.E	CD MURET		
CAILLAUVEL Véronique Adj. CE	CD MURET		
BELLON Marc Dir. Adj	CD MURET		
GODEFRAY Philippe Dir. Adj	CD MURET		

Fait à MURET ... le 29/11/08

Le Chef d'établissement de MURET

Mon prénom, Mon nom

Jean Christophe LE DANTEC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

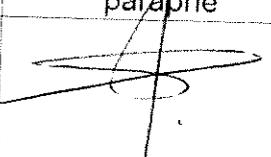
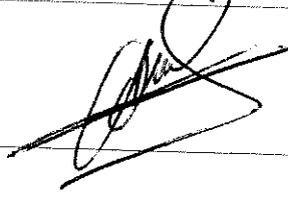
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

Délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de
Toulouse
unité opérationnelle du centre pénitentiaire de LANNEMEZAN

SPECIMENS DE SIGNATURES

Nom – prénom fonction	affectation	signature	paraphe
GUERIN Aline Directrice Hors Classe Chef d'Etablissement	C.P. LANNEMEZAN		
CUQ Marcel Directeur des Services Pénitentiaires	C.P. LANNEMEZAN		
BOUQUET Alexandre Directeur des Services Pénitentiaires	C.P. LANNEMEZAN		
COMES Daniel Attaché d'Administration et d'Intendance	C.P. LANNEMEZAN		

Fait à Lannemezan, le 24/06/2008

0059